Seul un sorcier peut défaire un sortilège.

Il est rapporté qu'Al-Ḥasan a dit : « Seul un sorcier peut défaire un sortilège. »
[Bon] [Rapporté par Ibn Abî Shaybah - Rapporté par Al-Khaṭṭâbî]

Le terme : « Nuchrah » désigne le fait de défaire la sorcellerie. Si l'on prend la parole d'Al-Ḥasan dans son sens littéral, on comprend que c'est interdit de façon absolue car seul quelqu'un qui a connaissance de la sorcellerie peut la défaire. Or, il faut plutôt comprendre que cela concerne celui qui défait la sorcellerie par la sorcellerie car, dans ce cas, c'est une œuvre diabolique. Ibn Al-Qayyîm a détaillé la question et explique, en substance, que le fait de soigner une personne victime de sorcellerie par des médicaments licites ou par la récitation du Coran est permis, tandis que le fait de la soigner par la sorcellerie est interdit.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3408